



Le U.S. Green Building Council (USGBC) a mis au point le LEED® Green Building Rating System™, une norme nationale volontaire fondée sur le consensus qui vise à mettre en place des bâtiments durables à haut rendement. Aucun produit ni matériau de construction ne peut être classé comme étant "certifié LEED". Le système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) a été conçu pour classer les projets entiers de bâtiments. En tant que surface décorative, le stratifié Lamin-Art® devrait être étudié pour ses caractéristiques écologiques conjointement avec tous les matériaux utilisés dans un projet de construction donné.

À lui seul, le stratifié décoratif ne peut obtenir les points accordés par le système d'évaluation LEED.

Des crédits peuvent être obtenus dans cinq catégories portant sur les pratiques de conception et de construction pour lesquelles LEED accorde des points :

- Aménagement écologique des sites
- Gestion efficace de l'eau
- Énergie et atmosphère
- Matériaux et ressources
- Qualité des environnements intérieurs

Le stratifié décoratif de catégorie supérieure Lamin-Art® peut contribuer à l'obtention des crédits suivants en vertu des normes LEED v3 et LEED Canada NC 2009 et CI.

## ■ CONTENU RECYCLÉ

### (Crédit 4 pour la catégorie Matériaux et ressources)

*"Utiliser des matériaux, y compris les meubles et l'aménagement, dont le contenu recyclé, qui équivaut à la somme du contenu recyclé après consommation plus la moitié du contenu postindustriel, correspond à au moins 10 % ou 20 % de la valeur totale des matériaux utilisés dans le projet."*

Le stratifié décoratif de Lamin-Art contient entre 11 % et 18 % de papier recyclé après consommation, selon la catégorie du matériau (GP48 Catégorie Standard = 11 %, GP28 Catégorie Verticale = 18 %). En outre, notre collection Abacá est constituée de fibres recyclées de bananier (postindustrielles) qui totalisent environ 1 % du poids total du produit. Pour déterminer la valeur du contenu recyclé dans le stratifié décoratif, utilisez l'équation suivante :

**Valeur du contenu recyclé (\$) = Le coût des matériaux (\$) x [% de contenu recyclé après consommation + (1/2) du contenu postindustriel]**

La somme des valeurs de contenu des matériaux recyclés divisée par le coût total des matériaux utilisés dans un projet doit correspondre à 10 % pour obtenir un point. Un point additionnel est accordé si le pourcentage est égal ou supérieur à 20 %.

## ■ MATÉRIAUX LOCAUX ET RÉGIONAUX

### (Crédit 5 pour la catégorie Matériaux et ressources)

*"Utiliser au moins 20 % de la valeur combinée des matériaux et produits de construction et de la section 12 (meubles) qui sont fabriqués en région, dans un rayon de 805 kilomètres (500 milles)."*

Le rayon de 805 km (500 miles) prescrit par ce crédit est mesuré à partir du point d'assemblage final. Dans le cas où un fabricant utilise notre stratifié décoratif pour un ouvrage d'ébénisterie fabriqué en usine, la distance entre celle-ci et le site d'installation doit être inférieure à 805 km. Dans le cas où notre stratifié décoratif est assemblé directement au site d'installation, la distance de 805 km est mesurée à partir de notre usine de fabrication située à Montréal, Québec, Canada.

## ■ MATÉRIAUX RAPIDEMENT RENOUVELABLES

### (Crédit 6 pour la catégorie Matériaux et ressources)

*"Utiliser des matériaux et produits de construction et des matériaux et produits de la Division 12 (Ameublement et décoration) renouvelables rapidement, faits à partir de plantes qui sont typiquement récoltées au maximum à tous les 10 ans, pour 5 % de la valeur totale (\$) de tous les nouveaux produits et matériaux utilisés dans le projet."*

Les papiers Kraft et décoratifs utilisés dans la fabrication des stratifiés décoratifs haute pression de Lamin-Art proviennent de forêts gérées selon les principes du développement durable et certifiées par la SFI (Sustainable Forestry Initiative). L'une des exigences de la SFI est que les arbres soient récoltés et replantés selon un cycle de 10 ans ou moins. Aucun bois d'oeuvre de la forêt tropicale humide ou bois franc tropical n'est utilisé dans nos produits.

Lamin-Art encourage l'utilisation de stratégies de conception écologiques pour tout projet. Dans cet esprit, les stratifiés décoratifs de marque Lamin-Art peuvent être utilisés en conjonction avec des matériaux et des adhésifs qui rencontrent les normes des crédits LEED suivants. Le stratifié décoratif de Lamin-Art ne peut contribuer à lui seul à l'obtention de points pour ces crédits.

## ■ MATÉRIAUX PEU POLLUANTS : ADHÉSIFS ET PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ

### (Crédit 4.1 pour la catégorie Qualité des environnements intérieurs)

*"Les adhésifs et produits d'étanchéité, qui sont utilisés à l'intérieur d'un bâtiment (soit, à l'intérieur de la membrane extérieure étanche à l'humidité), doivent correspondre aux normes applicables en fonction de la taille du projet.*

*Les adhésifs, produits d'étanchéité et enduits d'apprêts doivent se conformer aux conditions de la règle no 1168 sur les Composés organiques volatiles (COV) du South Coast Air Quality Management District (SCAQMD) en vigueur depuis le 1er juillet 2005.*

*Les adhésifs en aérosol doivent se conformer à la norme Green Seal GS-36 en vigueur depuis le 19 octobre 2000."*

Le stratifié décoratif Lamin-Art peut être installé avec des adhésifs et des systèmes adhésifs qui respectent les conditions indiquées dans la présente section. Assurez-vous de consulter les données sur le produit et les procédures d'application du fabricant d'adhésifs.

## ■ MATÉRIAUX PEU POLLUANTS : PRODUITS DE BOIS COMPOSÉ ET D'AGRO-FIBRES

### (Crédit 4.4 pour la catégorie Qualité des environnements intérieurs)

*"Les produits de bois composé et les panneaux agglomérés d'agro-fibres, utilisés à l'intérieur d'un bâtiment (soit, à l'intérieur de la membrane extérieure étanche à l'humidité), ne doivent pas contenir de résines urées formaldéhydes ajoutées. Les adhésifs pour stratifiés utilisés pour fabriquer des assemblages sur chantier et réalisés en atelier ne doivent pas contenir de résine d'urée-formaldéhyde. Les produits de bois composé et les panneaux agglomérés d'agro-fibres sont définis comme suit : panneaux de particules, panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), contreplaqué, carton paille, substrats et noyaux de portes. Les matériaux considérés comme des ouvrages de menuiserie préfabriqués, de l'ameublement et des équipements (Fixtures, Furniture & Equipment) ne sont pas considérés des éléments constitutifs du bâtiment et ne sont donc pas inclus."*

Le stratifié décoratif Lamin-Art ne contient pas d'urée-formaldéhyde ajoutée et peut être appliqué à bon nombre de substrats à faibles émissions de COV maintenant offerts sur le marché. Assurez-vous de consulter les données sur le produit et les procédures d'application du fabricant.

## ■ MATÉRIAUX PEU POLLUANTS : SYSTÈMES D'AMEUBLEMENT ET PLACES ASSISES

### (Crédit 4.5 pour la catégorie Qualité des environnements intérieurs)

*"Tous les systèmes d'ameublement et les places assises occupant l'espace du projet qui ont été fabriqués ou remis à neuf dans l'année précédant l'usage doivent respecter une des conditions suivantes :*

*Par système d'ameublement, on entend soit une station de travail constituée de cloisons modulaires interraccordables, de composants de suspension et de composants à tiroirs et à classement ou le regroupement autonome de meubles et de leurs composants conçus pour fonctionner ensemble. Par places assises, on entend des fauteuils de bureau et des chaises visiteurs qui sont utilisés avec les systèmes d'ameublement. Les meubles autres que les systèmes d'ameublement et les places assises qui ne sont pas utilisées avec les systèmes d'ameublement sont définis comme étant des meubles d'appoint et sont exclus de ce crédit."*

*Option 1 : Certifié GREENGUARD® pour la qualité de l'air intérieur.*

*Option 2 : Concentrations calculées dans l'air intérieur qui sont inférieures ou égales aux limites établies (se reporter au tableau 1, crédit 4.5 pour la catégorie Qualité des environnements intérieurs, LEED 2009). Les concentrations doivent être déterminées à partir d'une procédure fondée sur le protocole d'essai à grande chambre afin de mesurer les émissions de COV (ETV), technique environnementale de la U.S. Environmental Protection Agency et le protocole d'essai d'aldéhydes (septembre 1999). Ces protocoles d'essai sont réalisés dans un laboratoire d'essai indépendant de la qualité de l'air.*

*Option 3: Concentrations calculées dans l'air intérieur qui sont inférieures ou égales aux limites établies (se reporter au tableau 1, crédit 4.5 pour la Qualité des environnements intérieurs). Les concentrations doivent être déterminées à partir d'une procédure fondée sur le protocole d'essai ANSI/BIFMA M7.1-2007 ET ANSI/BIFMA x7.1-2007. Ces protocoles doivent être réalisés dans un laboratoire d'essai indépendant de la qualité de l'air.*

Les stratifiés décoratifs Lamin-Art® sont certifiés GREENGUARD® pour la qualité de l'air intérieur.

**Pour de plus amples renseignements sur le système d'évaluation LEED, consultez le site Web du U.S. Green Building Council à [www.usgbc.org](http://www.usgbc.org) ou celui du Conseil du bâtiment durable du Canada à [www.cagbc.org](http://www.cagbc.org).**

**Pour de plus amples renseignements sur la certification GREENGUARD, consultez le site Web du GREENGUARD Environmental Institute à [www.greenguard.org](http://www.greenguard.org).**